

**EXTRAIT SUCCINT DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE BERGHOLTZ
Séance du 29 novembre 2011**

Sous la présidence de Madame Nella WAGNER, Maire

Madame le Maire souhaite la bienvenue à tous les membres présents et ouvre la séance à 20h00

Présents : M. Jean-Luc GALLIATH, M. Jacky FRETZ, Mme Véronique HEIL, Mme Denise FLORY, M. Philippe SCHALLER, M. Marc BURRER, M. Hervé CLOR, M. Fabien RIBER, M. Pascal DRESCH, M. Yves DEIBER, M. Damien GOËBELS, Mme Nadine HABERMACHER.

Absents excusés: Mme Gabrielle EGLY qui a donné procuration à Mme Denise FLORY

Absente : Mme Christine SÜSSMUTH

Secrétaire de séance : Mlle Stéphanie BAUCHET, secrétaire de mairie

Programme des travaux ONF 2012 et plan de coupes 2013

Pour 2012, des travaux patrimoniaux sont prévus en parcelles 11, 12 et 15. Ces travaux comprennent le dégagement, nettoyage, dépressage et cloisonnement, l'entretien des infrastructures.

Prévisions des coupes à façonner

Bois d'oeuvre		Volume non façonné	Volume total	Recette brute H.T.
Feuillus	Résineux			
45 m ³	47 m ³	172 m ³ – (265 stères)	346 m ³	8 430 €

Ventilation des dépenses d'exploitation

Dépenses d'exploitations prévues H.T.					Frais totaux d'exploitation H.T.
Abattage-façonnage en régie	Débardage	Maîtrise d'oeuvre	Assistance à la gestion de la main d'oeuvre	Autres dépenses	
3 480 €	1 740 €	869 €	174 €	174 €	6 437 €

Programme de travaux patrimoniaux

Maintenance	Sylviculture	Infrastructure	Maîtrise d'oeuvre	Assistance à la gestion de la main d'oeuvre	Total des travaux H.T.	
					Investissement	Fonctionnement
840 €	4 280 €	1 680 €	1 331 €	340 €	1 973,04 €	7 698,28 €

Bilan global

Travaux d'exploitation			Travaux patrimoniaux		Résultat net
Prévisions des coupes	Dépenses d'exploitation	Bilan prévisionnel	Investissement H.T.	Fonctionnement H.T.	
8 430 €	6 437 €	+ 1 993 €	1 973,04 €	7 698,28€	- 7 678,32 €

M. Jacky FRETZ fait également part à l'assemblée de l'état d'assiette 2012 concernant les coupes qui vont être martelées et dont la coupe sera prévue l'année suivante.

Après délibération, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité (dont une procuration) :

- approuvent l'état prévisionnel des coupes, chablis et bois non façonnés;

**EXTRAIT SUCCINT DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE BERGHOLTZ
Séance du 29 novembre 2011**

- *approuvent le programme des travaux présenté par l'Office National des Forêts pour l'année 2012 en forêt communale et votent les crédits correspondants à inscrire sur le budget primitif 2012;*
- *approuvent l'état d'assiette 2013 ;*
- *donnent délégation à Madame le Maire pour signer le programme et pour approuver, par voie de conventions ou de devis, sa réalisation dans la limite des moyens ouverts par le Conseil Municipal.*

Forêt : matérialisation des sentiers

Lors de la commission réunie du 15 novembre 2011, une discussion avait été engagée sur la matérialisation des sentiers forestiers.

Un devis de l'ONF chiffre les panneaux à 130 € HT l'unité. Il en faudrait 9 soit un coût total de 1 399,32 € TTC.

Après délibération, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité (dont une procuration), donnent un accord de principe pour un fléchage mais pas à ce prix. D'autres pistes seront explorées et le point sera remis à l'ordre du jour d'une prochaine séance.

Loyers communaux 2012

Madame le Maire propose de réévaluer les loyers au 1^{er} janvier 2012 en se basant sur l'indice de référence des loyers du 2^{ème} trimestre 2011 qui est de 120,31 (118,26 en 2010) soit une augmentation de 1,73 %.

Après délibération, les membres du Conseil Municipal décident à la majorité dont une procuration (une voix contre M. Philippe SCHALLER) d'appliquer les nouveaux tarifs ci-dessous et donnent délégation à Madame le Maire pour leur encaissement par titres.

- **Logement Ecole Primaire 29 Rue de Guebwiller**

Le loyer 2011 était de 494 Euros. Il passe à 502,56 Euros arrondi à 502,50 Euros.

- **Logement et garage au 9 Rue d'Issenheim**

Le loyer 2010 pour le logement était de 142 Euros. Il passe à 144,46 Euros arrondi à 144 Euros. Pour le garage il est de 48 Euros. Il passe à 48,83 arrondi à 48,50 Euros.

- **Logement au 11 Rue d'Issenheim**

Le loyer 2010 était de 260,50 Euros. Il passe à 265,02 Euros arrondi à 265 Euros.

Subventions communales 2012

Madame le Maire rappelle les propositions faites lors de la commission réunie du 15 novembre qui reprenaient le montant voté au budget en 2009 en y incluant les quelques subventions ajoutées ou modifiées depuis.

Après délibération, les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité (dont une procuration):

- *de ne pas subventionner l'Union Départementale des sapeurs pompiers*
- *de subventionner à hauteur de 100 € sur la somme allouée aux subventions exceptionnelles la Fondation du Patrimoine pour 2012*
- *de ne pas donner suite à la demande de subvention de M. Florian LOBERGER pour sa participation au 4L trophy*

**EXTRAIT SUCCINT DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE BERGHOLTZ
Séance du 29 novembre 2011**

➤ *de conserver la répartition existante et de voter un crédit de 30 € supplémentaire au club de l'amitié pour l'organisation du téléthon et de proposer la répartition suivante*

article	Nom de l'organisme	objet	Montant de la subvention
65736	CCAS Bergholtz	Subv. Annuelle de fonctionnement	4 200 €
6574	Bibliothèque	Subv. Annuelle de fonctionnement	130 €
6574	Amicale des sapeurs pompiers Bergholtz	Subv. Annuelle de fonctionnement	250 €
6574	ASCB Bergholtz	Subv. Annuelle de fonctionnement	350 €
6574	Club de l'amitié Bergholtz	Subv. Annuelle de fonctionnement	350 €
6574	ASCB section jeunes	Subv. Annuelle de fonctionnement	1 950 €
6574	Ass. Gestion de l'antenne collective Bergholtz	Subv. Annuelle de fonctionnement	300 €
6574	Assoc. Jumelage franco belge	Subv. Annuelle de fonctionnement	400 €
6574	Gymnastique Volontaire	Subv. Annuelle de fonctionnement	250 €
6574	Bergholtz Football Club	Subv. Annuelle de fonctionnement	590 €
6574	Bibliothèque centrale de prêt	Subv. Annuelle de fonctionnement	62 €
6574	Chorale Ste Cécile Bergholtz	Subv. Annuelle de fonctionnement	100 €
6574	Coop scolaire école primaire Bergholtz	Subv. Annuelle de fonctionnement	800 €
6574	Donneurs de sang	Subv. Annuelle de fonctionnement	100 €
6574	UNC	Subv. Annuelle de fonctionnement	50 €
6574	Association Menthe à l'eau	Subv. Annuelle de fonctionnement	500 €
6574	Inspection académique du Haut-Rhin	Subv. Affranchissement courrier	20 €
6574	Assoc. Enfants lecteurs	Subv. Annuelle de fonctionnement	32 €
6574	Hélicours	subvention annuelle	300 €
6574	USFBD	Subv. Annuelle de fonctionnement	100 €
6574	G.A.S du Haut-Rhin	Subv. Annuelle de fonctionnement	280 €
6574	DIVERS	subv exceptionnelle	3 000 €

**EXTRAIT SUCCINCT DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE BERGHOLTZ
Séance du 29 novembre 2011**

6574	classes vertes et autres	Subv. Annuelle de fonctionnement	160 €
		total	14 274 €

Les montants seront inscrits aux comptes référencés ci-dessus.

Ecole primaire : demande de subvention classe découverte

Mme le Maire soumet à l'assemblée la demande de subventions exceptionnelle de Mme Camille SALCH, Directrice de l'école primaire, pour l'organisation d'une sortie de classe découvertes au centre La Chaume à Orbey du 20 au 25 mai 2012

Une subvention de la hauteur de celle allouée par le Conseil Général est sollicitée. Elle est de 1 500 €. L'école prévoit également plusieurs actions visant à diminuer le coût qui resterait à la charge des familles.

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité (dont une procuration): accorde une subvention de 1 500 € qui sera imputée sur les subventions exceptionnelles du compte 6574 pour 2012.

Décision modificative n° 2 au budget primitif 2011

Madame le Maire informe l'Assemblée que de nouvelles propositions sont nécessaires pour tenir compte de la situation actualisée.

Les ajustements suivants sont proposés:

SECTION D'INVESTISSEMENT		
DEPENSES		
article	intitulé	montant
2158	Vidéoprojecteur	- 2 000,00 €
2188	Vidéoprojecteur	2 000,00 €
2315	Chemin Huttlingweg	- 28 000,00 €
4581	opération d'investissement sous mandat	28 000,00 €
	total	0,00 €
RECETTES		
article	intitulé	montant
2315	Chemin Huttlingweg	- 28 000,00 €
4582	opération d'investissement sous mandat	28 000,00 €
	total	0,00 €
SECTION DE FONCTIONNEMENT		
DEPENSES		
article	intitulé	montant
65736	Subvention CCAS	- 5 000,00 €
6574	Subvention CCAS	5 000,00 €
	total	0,00 €

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité dont une procuration:

**EXTRAIT SUCCINT DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE BERGHOLTZ
Séance du 29 novembre 2011**

➤ *approuve les modifications proposées dans le tableau ci-dessus et charge Madame le Maire d'effectuer les écritures nécessaires au budget primitif 2011.*

Réforme territoriale : transfert des pouvoirs de police spéciale au Président de la Communauté de Communes de la Région de Guebwiller

La loi sur la réforme des collectivités territoriales promulguée le 16 décembre 2010 prévoit un transfert automatique des pouvoirs de police spéciale du Maire au profit du Président d'un Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) exerçant les compétences suivantes :

- assainissement,
- élimination des déchets ménagers,
- réalisation d'aires d'accueil ou de terrains de passage des Gens du Voyage.

Le transfert des pouvoirs de police spéciale interviendra au plus tard le 1^{er} décembre 2011. Un maire d'une commune membre peut s'opposer à ce transfert de pouvoir de police spéciale en notifiant son refus au Président de l'EPCI. Ce transfert n'aura alors pas lieu, mais pour la seule commune en question.

La CCRG exerce actuellement ces trois compétences. Dès lors, les pouvoirs de police spéciale s'y rapportant seront transférés automatiquement au Président de la CCRG à compter du 1^{er} décembre de cette année.

Considérant la complexité de ces domaines de compétence, Madame le Maire propose d'autoriser le transfert des pouvoirs de police spéciale précités au Président de la CCRG.

La loi a également prévu que, dans les six mois suivant l'élection du Président de l'EPCI, un ou plusieurs maires pourront s'opposer à leur transfert de pouvoir de police spéciale dans les domaines précités. Dans ce cas figure, le Président pourra alors refuser, dans ce même délai, que les pouvoirs de police spéciale lui soient transférés de plein droit. A cette fin, il notifiera alors son opposition à chacun des maires des communes membres.

Après délibération, le Conseil Municipal à la majorité de 11 voix pour dont une procuration (Nadine HABERMACHER, Marc BURRER, Denise FLORY, Gabrielle EGLY, Véronique HEIL, Nella WAGNER, Jean-Luc GALLIATH, Jacky FRETZ, Pascal DRESCH, Philippe SCHALLER et Hervé CLOR) et 3 abstentions (Damien GOEBELS, Fabien RIBER et Yves DEIBER) :

➤ *valide la décision de Madame le Maire telle que précitée, c'est-à-dire qu'il autorise le transfert des pouvoirs de police spéciale (assainissement, élimination des déchets ménagers et réalisation d'aires d'accueil ou de terrains de passage des Gens du Voyage) au Président de la Communauté de Communes de la Région de Guebwiller à compter du 1^{er} décembre 2011.*

Acquisition de panneaux d'information

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, dont une procuration :

✓ *donne un accord de principe pour la mise en place de panneaux d'information mais en recherchant d'autres solutions qui diminuent le coût. Messieurs Hervé CLOR et Marc BURRER se sont proposés pour effectuer ces recherches. Le point sera représenté lors d'une prochaine séance.*

Bulletin communal « l'écho de Bergholtz »

**EXTRAIT SUCCINT DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE BERGHOLTZ
Séance du 29 novembre 2011**

Mme Denise FLORY présente les résultats de la consultation d'imprimeurs pour la réalisation du bulletin communal l'écho de Bergholtz.

Le nombre de pages, 32 ou 36, sera déterminé en fonction des articles transmis par les associations.

Afin de diminuer le coût, il avait été décidé de proposer aux entreprises des encarts de publicité à 60 € le quart de page.

4 entreprises ont été retenues pour cette année.

Après délibérations, les membres du Conseil Municipal décident, à l'unanimité, dont une procuration :

✓ de confier la confection du bulletin communal à l'imprimerie Europ'imprim de Rouffach, moins disante, pour la somme de 1634,93 € TTC pour 32 pages ou 1 796,93 € TTC pour 36 pages.

La dépense sera imputée sur le compte 6236 « catalogues et imprimés » du budget primitif 2012

✓ de proposer des encarts publicitaires sur le site internet de la commune pour 40 € afin de réduire le coût de l'hébergement.

Auvent de l'église

Mme le Maire informe l'assemblée que le projet d'auvent n'est plus d'actualité.

Après consultation de plusieurs entreprises qui se sont rendues sur place, il a été conclu que la porte doit simplement être décapée, poncée et lasurée.

Après délibérations, les membres du Conseil Municipal décident, à l'unanimité :

✓ de demander d'autres devis auprès de menuisiers et d'entreprises de peinture.

Formation professionnelle du personnel communal

Mme le Maire informe l'assemblée de l'adoption par le parlement dans la loi de finances rectificative pour 2011 d'un amendement visant à abaisser la cotisation versée au Centre National de la Fonction Publique Territoriale (CNFPT) de 1% à 0,90%.

L'association des Maires de France estime que si cette décision est maintenue cela aura pour effet de fragiliser la seule institution qui assure une réponse mutualisée aux besoins de formation des agents territoriaux.

Le CNFPT prévient que cette décision va les amener à rechercher des mesures d'ajustement pour protéger le volume et la qualité des formations dispensées telles que rendre payantes certaines formations et mettre à la charge des collectivités employeurs les frais d'hébergement, de restauration et de transport financés actuellement par le CNFPT. Au final, ces mesures seraient plus onéreuses pour les collectivités que le gain des 10% sur les cotisations versées.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité dont une procuration:

➤ demande que soit rétabli le taux plafond de 1% de la cotisation versée au Centre National de la Fonction Publique Territoriale par les employeurs pour la formation professionnelle de leurs agents.

Attribution de l'indemnité de conseil au receveur municipal

Madame le Maire expose au conseil municipal la nature des prestations spécifiques de conseil et d'assistance que le receveur municipal peut apporter à la commune dans les domaines budgétaires, économiques, financiers et comptables.

**EXTRAIT SUCCINT DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE BERGHOLTZ
Séance du 29 novembre 2011**

Vu l'article 97 de la Loi n° 82.213 du 2 mars 1982 modifié relative aux droits et libertés des communes, départements et des régions.

Vu le décret n° 82.979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'Etat.

Vu l'arrêté interministériel du 16 septembre 1983 relatif aux conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables non centralisateurs des services extérieurs du Trésor chargés des fonctions de receveur des communes et établissements locaux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité dont une procuration:

- *accepte le concours du receveur municipal en qualité de conseiller financier de la commune et de ses établissements*
- *décide d'allouer à M. Georges TEULIERE, receveur municipal, pour l'année 2011 et les suivantes, le bénéfice de l'indemnité de conseil prévue par l'arrêté interministériel précité. Elle sera calculée sans modulation par application des dispositions prévues à l'article 4 du même arrêté.*

Divers

Sécurité de l'école primaire

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à la majorité de 8 voix pour dont une procuration (Nella WAGNER, Jean-Luc GALLIATH, Jacky FRETZ, Véronique HEIL, Denise FLORY, Gabrielle EGLY, Damien GOEBELS, Philippe SCHALLER) 2 voix contre (Nadine HABERMACHER et Yves DEIBER) et 4 abstentions (Marc BURRER, Fabien RIBER, Pascal DRESCH et Hervé CLOR) :

- *décide de suivre l'avis des représentants des parents d'élèves et des enseignants et de faire un essai de fermeture de l'entrée de l'école primaire au 29 rue Guebwiller.*

La séance est levée à 22 heures 35.